

CSE du 16 janvier :

Pour appliquer l'austérité à l'école, le ministre n'a pas plus de consensus en 2014 qu'en 2013

Le ministre a fait savoir, la veille, qu'il participait au CSE pour présenter son plan de refondation de l'éducation prioritaire. A l'ouverture, le ministre a présenté ses vœux, remercié pour l'accueil « unanime » (!) de son plan pour l'éducation prioritaire tout en renvoyant le CSE aux seules informations divulguées par les médias et sans qu'aucun document ne soit remis par le ministère aux membres du CSE.

15 minutes plus tard, après avoir expliqué que « la vraie question sera la mise en oeuvre la plus collectivement possible » et rappelé « les inquiétudes et les interrogations sur les rythmes scolaires », le ministre s'éclipsait avant même que les fédérations syndicales n'aient pu s'exprimer.

FO s'est opposée à ce plan qui s'inscrit totalement dans la logique de la loi de refondation et de territorialisation de l'Ecole et des statuts, qui instaure une inégalité des moyens attribués aux établissements et contraint les personnels à des adaptations locales de leurs missions.

Calendrier scolaire : zéro voix Pour !

Le ministre n'a aucune légitimité pour publier ce calendrier.

En premier point de l'ordre du jour du CSE, le ministre a présenté une nouvelle fois son projet de calendrier scolaire qui maintient le principe du rattrapage du jour de prérentrée en fixant la rentrée des enseignants en août.

FO, mandatée par les organisations signataires (FNEC FP-FO, SNES, SNALC, CGT, SUD et SNUipp) a lu la déclaration commune tout en précisant que la totalité du rattrapage de la prérentrée devait être annulée pour cette année.

Force Ouvrière constate que dans cette discussion les avis évoluent. Après la décision du SNUipp de rejoindre la déclaration commune, le SE-UNSA a exprimé sa déception d'avoir accepté le rattrapage de la prérentrée en échange d'un calendrier équilibré qui, au final, ne l'est plus, du fait de la prise en compte des exigences de l'industrie du tourisme. Pour la première fois sur ce dossier, le SE-UNSA a voté contre.

Le résultat du vote est sans appel : 0 voix Pour ; 41 voix Contre (FO ; FSU ; CGT ; SUD ; SNALC et SE-UNSA) et 19 absents (CFDT ; UNSA).

Sanctions disciplinaires dans le second degré : une large majorité de vote contre !

Le ministre a présenté un projet de décret qui instaure une véritable judiciarisation des relations entre les équipes de direction, les enseignants et les familles. Ce processus déjà à l'oeuvre depuis 2011 encadre encore davantage la gestion de la discipline dans les établissements et réduit d'autant les marges d'initiative des personnels.

Pour Force Ouvrière, à l'inverse, la solution passe par la création des postes nécessaires d'enseignants, de personnels médico-sociaux et de la vie scolaire, et le renforcement des structures spécialisées (SEGPA).

A nouveau le ministre a essuyé un vote négatif : 30 voix Contre (FO, FSU, CGT, SUD, SNALC et FCPE) ; 15 voix Pour (CFDT, PEEP, SNPDEN-UNSA) et 10 abstentions (UNSA, FAGE)

Montreuil, le 17 janvier 2014

